

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1596

19 août 2009

### SOMMAIRE

Aforest Lux S.à.r.l. ....	76580	Kalifi .....	76565
Amardi .....	76564	Kapinvest Europe Holding S.A. ....	76571
Amardi .....	76564	L.A. Productions .....	76563
Am Déiregaard S.A. ....	76566	Lellig Immo S.A. ....	76564
Apollo Redos II S.à r.l. ....	76562	Lesswood S.à r.l. ....	76604
ARHS Consulting S.A. ....	76578	LL IDDF I Holding Company S.à.r.l. ....	76576
ARHS Financial Software Services S.A. ..	76578	MDC-V Holdings S.à r.l. ....	76605
AXE Société de Couverture de Risques S.A. ....	76570	Mondial Distribution S. à r.l. ....	76607
Biogas de l'Our, société coopérative ....	76562	Mullendriesch .....	76567
Cerpas S.A. ....	76567	Mullendriesch Constructions S.A. ....	76567
Crystal Silver S.à r.l. ....	76562	N1 Products S.A. ....	76579
DGAD International S.à.r.l. ....	76594	Navy Blue .....	76563
Essolona Holding S.à r.l. ....	76572	Navy Blue .....	76564
Essolona Investholding S.à r.l. ....	76572	New Pizzeria Rialto .....	76569
Eurofiduciaire .....	76563	Oberheim S.A. ....	76570
Euroinvest (Poland 2) Sàrl .....	76568	Pearl Investments S.à r.l. ....	76608
Exon AG .....	76566	Pharao II S.à r.l. ....	76568
F.A.M. Fund .....	76598	Reva S.à.r.l. ....	76565
Farinvest SA .....	76570	Rollimmo.EU S.A. ....	76567
Fiduciaire PMK S.A. ....	76569	Roussillon Holding S.A. ....	76571
Gallery Capital S.A. ....	76568	Rreef Iberian Value Added II S.A., Sicar .....	76569
Gare 57 S.A. ....	76566	RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR .....	76572
Graf.Ho S.A. ....	76591	SBI Fund Management Company S.A. ...	76573
GVM Consulting S.A. ....	76565	SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l. ...	76565
Handelskontor Niederaanven S.A. ....	76562	Switch Information Technology .....	76563
HIGHLAND GmbH, Société de gestion de Patrimoine Familial .....	76567	Telecom Management Group S.A. Holding .....	76564
Hoover Feeder (EU) S.à r.l. ....	76566	Voyages Vandivinit S.à r.l. ....	76562
HosCo Kliniken S.à r.l. ....	76582	Water-Concept S.A. ....	76566
House Concept S.A. ....	76563	Willerfunds Management Company ....	76579
Inkha S.A. ....	76581	Your Tacs S.A. ....	76571
Jeanval S.A. ....	76600		
Kaliak S.A. ....	76565		

**Handelskontor Niederaanven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096266/10.

(090115134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Biogas de l'Our, société coopérative.**

Siège social: L-9834 Holzthum, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096269/10.

(090115558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Voyages Vandivinit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 12-14, Z.A. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 37.860.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24/07/09.

Signature.

Référence de publication: 2009096285/10.

(090115911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Apollo Redos II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.330.

Les comptes annuels pour la période du 8 décembre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés  
au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096130/12.

(090115824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Crystal Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.243.

Les comptes annuels pour la période du 12 décembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été  
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096134/12.

(090115875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Switch IT, Switch Information Technology, Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 79.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2009096270/11.

(090115981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**L.A. Productions, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 56.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2009096271/11.

(090115977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Eurofiduciaire, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 23.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2009096272/11.

(090115973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Navy Blue, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 66.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2009096273/11.

(090115970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**House Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 91.821.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24/07/2009. Signature.

Référence de publication: 2009096286/10.

(090115909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Navy Blue, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 66.501.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2009096274/11.

(090115968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Amardi, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 55.239.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2009096275/11.

(090115963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Amardi, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 55.239.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2009096276/11.

(090115960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Telecom Management Group S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 89.041.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2009096278/11.

(090115956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Lellig Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 140.759.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24/07/2009. Signature.

Référence de publication: 2009096287/10.

(090115906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Kaliak S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 68.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2009096279/11.

(090115954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Kalifi, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 67.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2009096283/11.

(090115938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 108.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Romain Bausch  
*Gérant*

Référence de publication: 2009096284/11.

(090115928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Reva S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 123.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Costas Constantinides / Russell Perchard  
*Class A manager / Class B manager*

Référence de publication: 2009096306/11.

(090116085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**GVM Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 101.617.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096305/10.

(090116047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Water-Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 115.632.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24/07/2009. Signature.

Référence de publication: 2009096288/10.

(090115905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Am Déiregaard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 130.757.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24/07/09. Signature.

Référence de publication: 2009096289/10.

(090115902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Gare 57 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 130.748.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24/07/2009. Signature.

Référence de publication: 2009096290/10.

(090115898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Hoover Feeder (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009096434/11.

(090115813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Exon AG, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 114.984.

La Fiduciaire D + C S.à.r.l, avec siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège établi en ses locaux, 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Exon AG n'a donc plus de siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.07.2009.

Fiduciaire D+C S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009096693/13.

(090115262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Mullendriesch, Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 104.556.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24/07/09. Signature.  
Référence de publication: 2009096292/10.  
(090115894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Mullendriesch Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 128.183.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24/07/09. Signature.  
Référence de publication: 2009096293/10.  
(090115893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Rollimmo.EU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 115.737.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24/07/2009. Signature.  
Référence de publication: 2009096291/10.  
(090115895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Cerpas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 117.169.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2009*

Le mandat d'administrateur respectivement d'administrateur-délégué de Monsieur René MARCHAL est révoqué avec effet immédiat.  
Strassen, le 19 mai 2009. Signature.  
Référence de publication: 2009096579/11.  
(090116170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**HIGHLAND GmbH, Société de gestion de Patrimoine Familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 131.150.

Am 23. Dezember 2008 haben die Gesellschafter beschlossen die Kategorien von Geschäftsführern abzuschaffen.  
Seit diesem Datum ist Herr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, beruflich wohnhaft 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg nicht mehr Geschäftsführer der Kategorie B sondern nur Geschäftsführer der Gesellschaft.  
Luxemburg, den 21. Juli 2009. Unterschrift.  
Référence de publication: 2009096935/13.  
(090115600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Gallery Capital S.A., Société Anonyme.****Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.913.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 21 juillet 2009*

En date du 21 juillet 2009, le Conseil d'administration de la Société prend acte de la démission de Monsieur Rolf Caspers, de Madame Anja Lakoudi et de Madame Heike Kubica de leurs mandats d'administrateurs de la Société.

Il résulte également desdites résolutions que le siège social de la Société a été transféré du 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg au 26 boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009096647/18.

(090115901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Euroinvest (Poland 2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.931.

—  
Suite aux résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 7 juillet 2009, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Ian Baker de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009;

- de pourvoir à son remplacement en nommant avec effet au 30 juin 2009 et pour une durée indéterminée M. Christopher Greenwood, né le 27 janvier 1977 à Toronto (Canada), demeurant professionnellement à Equitable House, 47 King William Street, London EC4R 9AF (Royaume Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009096596/19.

(090116103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Pharao II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.461.

—  
EXTRAIT

En date du 2 juillet 2009, Pharao I S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à Northern Star Holding Guernsey Limited ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA, et enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro 50536.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009096528/17.

(090115280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---



**Fiduciaire PMK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 34.488.

*Réunion du conseil D'administration de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 septembre 2008*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix, de réélire pour une nouvelle période de six ans Monsieur Frank MARQUILIE aux fonctions d'Administrateur-Délégué, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

I.G. INVESTMENTS S.A.  
63-65 Rue de Merl  
L-2146 Luxembourg  
Signatures  
*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009096531/17.

(090115584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**New Pizzeria Rialto, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7446 Lintgen, 21, rue de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 75.388.

*Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2009*

*Ordre du jour:*

1. Transfert de l'adresse de la société "NEW PIZZERIA RIALTO, Société à responsabilité limitée"

*Résolution prise:*

Entre les soussignés:

- 1) Monsieur Inacio Da Costa Pereira, pizzaiolo, demeurant à Lintgen, ci-après dénommé "l'associé-gérant"
- 2) Monsieur Joao Dias Afonso, indépendant, demeurant à Lintgen ci-après dénommé "l'associé"

Les associés décident de transférer leur adresse de 24, rue de l'Eglise L-7446 Lintgen à 21, route de Diekirch L-7440 Lintgen.

Fait le, 29 juin 2009.

Da Costa Pereira Inacio / Dias Afonso Joao.

Référence de publication: 2009096651/19.

(090116037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Rreef Iberian Value Added II S.A., Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.840.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2008:*

Sont nommées Administrateurs de catégorie B:

- Fulla Satuna S.L., avec siège social au 416 Calle Muntaner, Bâtiment 3, 1° étage, E-08006 Barcelona (N° d'immatriculation B58376211, Registro Mercantil de Barcelona, Espagne)
- M. Eleuterio Abad Recatalá, avec adresse au Avda. De Francia n°1 Torre 2 9°A, E-46023 Valencia.

Les mandats des Administrateurs ci-dessus mentionnés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009096519/18.

(090115323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**AXE Société de Couverture de Risques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 137.456.

—  
EXTRAIT

En date du 29 juin 2009, il a été décidé de procéder à la nomination de M. Lamberto Silvestri, né à Montecarlo (Italie) le 16 septembre 1951, demeurant à 6908 Lugano (Suisse), via San Gottardo 51, en tant qu'administrateur de la société et ce jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'an 2015.

Monsieur Silvestri pourra engager la société par sa seule signature.

Désormais le Conseil d'Administration sera composé comme suit:

- Philippe Vanderhoven
- Lamberto Silvestri

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009096545/18.

(090115967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Farinvest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 37.209.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 22 Juillet 2009 à 10.00 heures que:

1. la démission de Monsieur Antonio Fabiani de son poste d'administrateur est acceptée et que Mme Simone Retter, demeurant au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, est nommée administrateur avec expiration du mandat en 2011;
2. le siège social est transféré avec effet immédiat au 14, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg.

Pour Extrait sincère et conforme

*Signature*

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009096692/17.

(090115997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Oberheim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.928.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30/05/2009*

En raison de la démission de Monsieur Pierre Pirard de son poste d'administrateur délégué, le conseil d'Administration nomme en remplacement comme Administrateur Monsieur Jozef GOOSSENS, consultant indépendant, né à Antwerpen (B) le 06/10/1962 et demeurant Hondjesberglei 8, B-2930 BRASSCHAAT.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2011

En vertu de l'article 7 des statuts, le Conseil d'Administration délègue tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jozef GOOSSENS qui portera le titre d'administrateur délégué et qui, par sa seule signature, pourra engager valablement la société.:

Pour copie conforme

*Signature*

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2009096561/19.

(090115880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Kapinvest Europe Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 61.653.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 9 juillet 2009*

1. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur, décidée par les administrateurs restants le 19 décembre 2008.

2. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009096881/18.

(090115272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Roussillon Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 32.724.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 juin 2009*

1. M. Michel JENTGES a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Mme Virginie DOHOGNE, prénommée, a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROUSSILLON HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009096885/19.

(090115313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Your Tacs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 105.788.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2009*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

*Administrateur unique:*

M. Federico Franzina, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre;

*Commissaire aux comptes:*

AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096883/17.

(090115432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.841.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 19 Juin 2008.*

- Fulla Satuna S.L., avec siège social au 416 Calle Muntaner, Bâtiment 3, 1<sup>o</sup> étage, E-08006 Barcelona (N<sup>o</sup> d'immatriculation B58376211, Registro Mercantil de Barcelona, Espagne) est nommé Administrateur de catégorie B.

Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 20 Juillet 2009.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009096544/16.

(090115390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**Essolona Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Essolona Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.365.

—  
L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "ESSOLONA HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.365, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 617 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "ESSOLONA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ESSOLONA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "ESSOLONA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26890. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009096764/77.

(090115920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**SBI Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.242.

In the year two thousand and rime, on the thirtieth day of June.

Before Us Maitre Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of SBI Fund Management Company S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 May 2000, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 504 of 14 July 2000. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 5 September 2009, published in the Mémorial number 2495 on 11 October 2008.

The Meeting was opened with Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg as chairman of the meeting. The chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Cédric Schirrer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the shareholders, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting and that the shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda no convening notice was necessary.

III. The present meeting may consequently validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

Increase in cash of the corporate capital from its present amount of sixty million and one thousand Japanese Yen (JPY 60,001,000.-) to ninety million and one thousand Japanese Yen (JPY 90,001,000.-) by the issue of thirty thousand and one (30,001) shares with a par value of one thousand Japanese Yen (JPY 1,000.-) per share, and consequential amendment of Article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting takes unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of sixty million and one thousand Japanese Yen (JPY 60,001,000.-) to ninety million and one thousand Japanese Yen (JPY 90,001,000.-) by the issue of thirty thousand (30,000) shares with a par value of one thousand Japanese Yen (JPY 1,000.-) per share.

The meeting, after having stated that the other shareholder waived his preferential subscription right, the meeting decides to admit to the subscription of the thirty thousand (30,000) new shares the company SBI Asset Management Co., Ltd., having its registered office at Izumi Garden Tower 1-6-1, Roppongi, Minato-ku, Tokyo 106-6017 Japan.

*Subscription - Payment*

Thereupon the company SBI Asset Management Co., Ltd., prenamed,  
here represented by Mr Cédric Schirrer, prenamed,  
by virtue of one of the aforementioned proxies,

which appearing party, represented as aforementioned, declared to subscribe to all the thirty thousand (30,000) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of thirty million Japanese Yen (JPY 30,000,000.-) as was certified to the undersigned notary.

The Meeting decides to amend consequently Article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company which shall therefore read as follows:

"The corporate capital is set at ninety million and one thousand Japanese Yen ("JPY") (JPY 90,001,000.-) consisting of ninety thousand and one (90,001) shares in registered form with a par value of one thousand Japanese Yen (JPY 1,000.-) per share."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder being present and having thus expressed the wish to sign.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SBI Fund Management Company S.A., (ci-après la "Société"), société anonyme ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 504 du 14 juillet 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial numéro 2495 du 11 octobre 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Cédric Schirrer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que les actionnaires ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

III. L'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Augmentation en numéraire du capital social de son montant actuel de soixante millions et mille Yens japonais (JPY 60.001.000,-) à quatre-vingt-dix millions et mille Yens japonais (JPY 90.001.000,-) par l'émission de trente mille (30.000) actions ayant pour valeur comptable mille Yens japonais (JPY 1.000,-) par action, et modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société.

Après délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide unanimement d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante millions et mille Yens japonais (JPY 60.001.000,-) à quatre-vingt-dix millions et mille Yens japonais (JPY 90.001.000,-) par l'émission de trente mille (30.000) actions ayant une valeur nominale de mille Yens japonais (JPY 1.000,-) par action.

L'assemblée, après avoir constaté que l'autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des trente mille (30.000) actions nouvelles la société SBI Asset Management Co., Ltd., ayant son siège à Izumi Garden Tower 1-6-1, Roppongi, Minato-ku, Tokyo 106-6017 Japon.

*Souscription - Libération*

Ensuite la société SBI Asset Management Co., Ltd., prédésigné(e),

ici représentée par M. Cédric Schirrer, prénommé(e),

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant,

laquelle comparante, représentée comme il est dit, a déclaré souscrire à toutes les trente mille (30.000) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trente millions de Yens japonais (JPY 30.000.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société qui se lira donc désormais comme suit:

"Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix millions et mille Yen japonais ("JPY") (JPY 90.001.000,-) représenté par quatre-vingt-dix mille et une (90.001) actions nominatives d'une valeur nominale de 1.000,- Yen japonais (JPY 1.000,-) par action."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.800,-.

Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête



des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, aux membres du bureau tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire n'étant présent et n'ayant donc exprimé le souhait de signer.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET, C. SCHIRRER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27229. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009096539/134.

(090115616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

### **LL IDDF I Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.858.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the tenth of July.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### APPEARED:

Me Sabine HINZ, attorney-at-law, professionally residing in L-2165 Luxembourg, 22-24, rives de Clausen,

acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A.", with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscribed in the Luxembourg Trade and Companies' Registry, section B, under the number 81.952, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "LL IDDF I Holding Company S.A.R.L.", a Luxembourg limited liability company, with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 80.858, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Paul FRIEDERS, residing then in Luxembourg, dated February 9, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 465 of June 20, 2001, as modified pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on May 10, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 499 of July 3, 2001, and
- on July 15, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1047 of October 19, 2004.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twenty-two thousand one hundred and twenty US Dollars (22,120.- USD), represented by one hundred and fifty-eight (158) shares of one hundred and forty US Dollars (140.- USD) each.

3- "LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A.", prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4- "LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A.", prenamed, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- The Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- Discharge is given to the managers and the auditor of the Company.



10.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

#### Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at seven hundred and fifty Euros.

The amount of the capital is evaluated at 15,811.29 EUR.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant professionnellement à L-2165 Luxembourg, 22-24, rives de Clausen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de "LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A.", ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.952, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "LL IDDF I Holding Company S.A.R.L.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.858, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 20 juin 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 10 mai 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 499 du 3 juillet 2001, et

- en date du 15 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1047 du 19 octobre 2004.

2.- Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cent et vingt dollars US (22.120,- USD), représenté par cent cinquante-huit (158) parts de cent quarante dollars US (140,- USD) chacune.

3- "LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A.", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4- "LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A.", prédésignée, agissant comme associée unique (l'"Associée Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- L'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- L'Associée Unique déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- L'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Décharge est donnée aux gérants et au commissaire aux comptes de la Société.

10.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

76578

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à sept cent cinquante euros.

Le montant du capital est évalué à 15.811,29 EUR.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HINZ; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2009. Relation GRE/2009/2554. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 20 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009096587/113.

(090116083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**ARHS Consulting S.A., Société Anonyme,  
(anc. ARHS Financial Software Services S.A.).**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 129.727.

L'an deux mille neuf, le treize juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARHS Financial Software Services S.A.", ayant son siège social L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129.727, constituée suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1811 du 27 août 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaire présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les action, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Changement de la dénomination de la société de ARHS Financial Software Services S.A. en "ARHS CONSULTING S.A."

2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la sociétés.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007, de modifier la dénomination sociale de la société en ARHS CONSULTING S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société ayant la forme d'une Société Anonyme (la "Société") sous la dénomination de ARHS CONSULTING S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils tous signé avec Nous notaire la présente minute

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28081. Reçu soixante-quinze euros (75.-)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009096759/44.

(090116117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Willerfunds Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.561.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à L-MERSCH, en date du 11 décembre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 385 du 28 décembre 1985;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Henri HELINCKX, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 12 février 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°1122 du 11 juin 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de la société qui a été tenue à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt, en date du 15 avril 2009 que:

- les mandats des administrateurs listés ci-après sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2010:

- \* Monsieur Michael HOBSON, résidant professionnellement à 4 Buckingham place, GB-SW1E6H London;
- \* Monsieur Riccardo ZANON, résidant professionnellement à 1A Riva Caccia, CH-6902 LUGANO;
- \* Monsieur Edgardo POTOUKIAN, résidant professionnellement à 1A Riva Caccia, CH-6902 LUGANO,
- \* Monsieur Massimiliano ZANON, résidant professionnellement à 14 Rue Toepffer, CH-1206 GENEVE,
- \* Monsieur Massimo ZANON, résidant professionnellement à 1A Riva Caccia, CH-6902 LUGANO,
- \* Monsieur Raymond HECHE, résidant professionnellement à 207DD5, Luk Chau Vaan Laan Lamma Island, P.O. Box 9132 GPO Hong Kong, Chine;
- Monsieur Michael HOBSON conserve ses fonctions de Président du conseil d'administration;
- Monsieur Raymond HECHE conserve ses fonctions d'administrateur-délégué;
- le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Yves PERNET n'est pas reconduit;
- le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société ERNST & YOUNG, avec siège social au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, portant le numéro R.C.S. B-47.771, est renouvelé pour une période de 3 ans, expirant à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012.

La société sera engagée par la signature de tout(s) fondé(s) de pouvoir dûment autorisé(s), ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009096931/38.

(090115864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**N1 Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.850.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2009*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec

adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg et Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Luxembourg International Consulting S.A. "Interconsult", ayant son siège social 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009096861/30.

(090115421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Aforest Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4289 Esch-sur-Alzette, Domaine Schlassgoart.

R.C.S. Luxembourg B 68.705.

L'an deux mil neuf, le neuf juillet.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

L'Association de droit français AFOREST, ASSOCIATION DE FORMATION DE L'EST, avec siège à F 57005 Metz, 16, Quai Paul Wiltzer, représentée par son président, Monsieur Bernard LABBE, demeurant à Gorcy (F)

agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée "AFOREST LUX S.à.r.l.", (RC B No 68705), constituée suivant acte notarié du 16 février 1999, publié au Mémorial C No 364 du 21 mai 1999.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter le changement de l'objet social et la modification afférente de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet la formation de personnel, toute activité liée de façon directe ou indirecte à cette formation, l'organisation et la réorganisation d'entreprises, la consultance et l'audit dans le domaine commercial et industriel, l'ingénierie, technico pédagogique et technique, notamment:

- la création de documents technico pédagogiques à usage de formations, d'informations, de mode opératoires, de schémas, de livrets d'accueil, de maquettes pédagogiques et plus généralement de tous documents utiles à l'entreprise.

- l'ingénierie, l'intégration, le développement et la programmation technique dans tous les domaines industriels, et notamment:

- L'électricité, électronique et automatisme

- L'hydraulique pneumatique

- La mécanique de maintenance

- La productique

- La robotique

- L'informatique industrielle ou non et toutes autres techniques etc..., ainsi que toutes les opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro (€ 910.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: LABBE, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 10 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8196. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 23 juillet 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009096872/41.

(090116241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Inkha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.760.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le premier juillet,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Ibrahim SLAOUI, demeurant au Angle rue des Tamaris et boulevard du Lido, Casablanca, Maroc,

Ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "INKHA S.A.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 104.760, a été constituée en date du 30 novembre 2004 par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 201 du 7 mars 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme "INKHA S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros chacune (EUR 100,-).

III.- Que le comparant est devenu l'actionnaire unique de la prédite société "INKHA S.A."

IV.- Que le comparant en tant qu'actionnaire unique et liquidateur de la société décide de dissoudre et de liquider la société "INKHA S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VI.- Que la liquidation de la société "INKHA S.A." est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- Euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26354. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009096949/47.

(090116119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**HosCo Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.339.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine,

on the thirteenth day of the month of July.

Before the undersigned, Me Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"HosCo Gruppe S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending

here represented by Ms Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 13 July 2009.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**1. Corporate form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "HosCo Kliniken S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 0) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 0) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 0 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or



not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 0 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 0 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

## **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). The Board of Managers shall consist in four (4) class A managers (the "Class A Managers") and three (3) class B managers (the "Class B Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, one Class A Manager and one Class B Manager;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 0.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 0.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.



12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 0, 0 and 0, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 0, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

**14. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, ...ealized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and Liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 0. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

### **17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

### *Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "HosCo Gruppe S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately eight hundred euro.

### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

#### *Class A Managers:*

- Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.
- Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States of America; and
- Godfrey ABEL, accountant, born on July 2, 1960 in Brixworth, England, residing at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Class B Managers*

- Pii KETVEL, administrateur de société, né le 4 juin 1968 à Helsinki, demeurant au 20c Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Colin GILES, comptable, né le 11 février 1964 à Londres, demeurant au 29 Grovelands Road, Purley, Surrey CR8 4LB, UK; et
- Bernd JANIETZ, administrateur de société, né le 26 juillet 1948 à Goslar, demeurant au 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,  
le treize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"HosCo Gruppe S.à r.l.", société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Mme Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 13 juillet 2009.

La procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise(s) avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partiel comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme et Nom.** Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "HosCo Kliniken S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

## **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

## **3. Objet.** L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de Yequity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

#### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Le Conseil de Gérance consistera en quatre (4) gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et trois (3) gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

**10. Représentation de la société.** Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

**11. Agent des gérants.** Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

**14. Exercice social.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, toutefois, pour transition, le premier exercice social de la Société commence à la date de constitution et se termine le 31 décembre suivant (tous les jours étant inclus).

#### **15. Distribution des parts.**

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

**16. Dissolution et Liquidation.** La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

#### **17. Interprétation et loi luxembourgeoise.**

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription et Libération*

"HosCo Groupe S.à r.l.", prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à huit cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de Catégorie A:*

- Desmond MITCHELL, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg;



- Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;
- Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et
- Godfrey ABEL, comptable, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, demeurant au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

*Gérants de Catégorie B:*

- Pii KETVEL, administrateur de société, né le 4 juin 1968 à Helsinki, demeurant au 20c Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Colin GILES, comptable, né le 11 février 1964 à Londres, demeurant au 29 Grovelands Road, Purley, Surrey CR8 4LB, UK; et
- Bernd JANIETZ, administrateur de société, né le 26 juillet 1948 à Goslar, demeurant au 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8490. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009097969/519.

(090117638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Graf.Ho S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.802.

L'an deux mille neuf, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GRAF.HO S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.802, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 72 du 21 janvier 2000,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 30 mars 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie CHARLIER, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BIRCK, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.
2. Détermination du siège social à Milan en Italie.
3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne.
4. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2040.
5. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis.
6. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques.
7. Examen et approbation du rapport du commissaire aux comptes.
8. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
9. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations ci-dessous.
10. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations ci-dessous.
11. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus et nomination de nouveaux titulaires.
12. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 11 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité italienne.
13. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Milan en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;
- d'établir le siège social de la Société en Italie à I-20123 Milan, Corso Magenta, 56, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;
- de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società à responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société de "GRAF.HO S.A." en "LITORAMA GROUP S.r.l.", de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte);
- de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2040.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

*Troisième résolution*

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilan, les compte de pertes et profits arrêtés en date du 26 juin 2009 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par le conseil d'administration.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

*Quatrième résolution*

L'assemblée entend et examine le rapport du commissaire aux comptes à ces mêmes comptes sociaux et l'approuve.



*Cinquième résolution*

L'assemblée vote la décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée confère à Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, et Monsieur Marc SCHMIT, chef comptable, les deux demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, tout pouvoir pour représenter conjointement la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

*Septième résolution*

L'assemblée donne procuration à Monsieur Riccardo BELTRAME, qualifié ci-après, pour représenter seul la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

*Huitième résolution*

1) L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonction jusqu'à présent, confirmant que quitus leur est donné pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

2) L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à 5 (cinq) et appelle aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Andrea CASIRAGHI, retraité, né le 21 janvier 1939 à Missaglia (Italie), demeurant au Corso di Porta Romana, 132, I-20122 Milan, (Italie);

- Madame Barbara CASIRAGHI, employée, née le 23 janvier 1968 à Rho (MI) (Italie), demeurant au Corso di Porta Romana, 132, I-20122 Milan, (Italie);

- Monsieur Giorgio BELTRAME, dirigeant d'entreprise, né le 3 décembre 1935 à Milan (Italie), demeurant au Viale Romagna, 10, I-20133 Milan, (Italie);

- Monsieur Riccardo BELTRAME, employé, né le 11 juin 1972 à Milan (Italie), demeurant au Via Da Vico, 2, I-16035 Rapallo, (Italie);

- Monsieur Renzo FERRANTE, ingénieur, né le 9 octobre 1937 à Milan (Italie), demeurant au Piazzale Marengo, 6, I-20121 Milan, (Italie).

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par l'autorité compétente italienne. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM - CHARLIER - BIRCK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2009. Relation GRE/2009/2571. Reçu soixante quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 23 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009097988/129.

(090117505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**DGAD International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.110.325,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.636.

In the year two thousand and nine, the twenty-ninth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of DGAD International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 120.636, with a share capital of EUR 1,479,425.- (the Company). The Company has been incorporated on October 12, 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2265 of December 5, 2006.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the first time pursuant to a deed dated December 19, 2006 of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 387 of March 16, 2007, the second time pursuant to a deed dated July 30, 2007 of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 2096 of September 26, 2007, the third time pursuant to a deed dated August 31, 2007 of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 2360 of October 19, 2007, the fourth time pursuant to a deed dated December 19, 2007 of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 288 of February 4, 2008 and for the last time pursuant to a deed dated March 19, 2008 of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 1122 of May 7, 2008.

**THERE APPEARED:**

Calyon S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of France, having a share capital of EUR 6,055,504,839.- and its registered office at 9, quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris, La Défense Cedex, France, registered under the number SIREN 304 187 701 at the Register of Commerce and Companies of Nanterre, France (Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre) (the Sole Shareholder),

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Differdange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 29, 2009.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,630,900.- (four million, six hundred thirty thousand, nine hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,479,425.- (one million, four hundred seventy nine thousand, four hundred twenty-five Euro) to an amount of EUR 6,110,325.- (six million, one hundred ten thousand, three hundred twenty-five Euro) by way of the issue of 185,236 (one hundred eighty five thousand, two hundred thirty six) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above, by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff, each individually, (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,630,900.- (four million, six hundred thirty thousand, nine hundred Euro), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 1,479,425.- (one million, four hundred seventy nine thousand, four hundred twenty-five Euro) represented by 59,177 (fifty nine thousand, one hundred seventy seven) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euro) each, to EUR 6,110,325.- (six million, one hundred ten thousand, three hundred twenty-five Euro) by way of the issue of 185,236 (one hundred eighty five thousand, two hundred thirty six) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) in consideration for a contribution in kind.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to 185,236 (one hundred eighty five thousand, two hundred thirty six) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) and to fully pay up such shares by a contribution in kind of a claim the Sole Shareholder has against the Company, consisting in 213,892,678 (two hundred thirteen million eight hundred and ninety-two thousand six hundred and seventy-eight) Loan Certificates, in an amount in principal of EUR 213,892,678 (two hundred thirteen million eight hundred and ninety-two thousand six hundred and seventy-eight Euro), plus the accrued interests as at June 29, 2009 on the Loan Certificates subscribed by the Sole Shareholder in an amount of EUR 3,759,622 (three million seven hundred fifty-nine thousand six hundred and twenty-two Euro) (the Claim).

The contribution of the Claim, in an aggregate amount of EUR 217,652,300 (two hundred and seventeen million, six hundred fifty two thousand, three hundred Euro) is allocated as follows:

(i) an amount of EUR 4,630,900 (four million six hundred thirty thousand nine hundred euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 213,021,400 (two hundred thirteen million twenty one thousand four hundred euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

*Declaration*

The valuation of the contribution in kind of the Claim to the Company is evidenced by, inter alia, the balance sheet of the Company as at June 29, 2009 and signed for approval by a manager of the Company and a certificate dated June 29, 2009 issued by the Sole Shareholder which states that:

"1. The attached balance sheet of the Company as at June 29, 2009 shows that the Company has issued 272,112,701 (two hundred seventy-two million, one hundred and twelve thousand, seven hundred and one) loan certificates having a par value of EUR 1.- (one Euro) and subscribed by the Sole Shareholder (the Loan Certificates).

2. a number of 213,892,678 (two hundred thirteen million eight hundred and ninety-two thousand six hundred and seventy-eight) Loan Certificates, in an amount in principal of EUR 213,892,678 (two hundred thirteen million eight hundred and ninety-two thousand six hundred and seventy-eight Euro), plus the accrued interests as at June 29, 2009 on the Loan Certificates subscribed by the Sole Shareholder for an amount of EUR 3,759,622 (three million seven hundred fifty-nine thousand six hundred and twenty-two Euro) is contributed to the Company.

3. Based on generally accepted accountancy, the worth of the Loan Certificates and the accrued interests contributed to the Company is of EUR 217,652,300 (two hundred seventeen million, six hundred fifty two thousand, three hundred Euro).

4. The Claim contributed to the Company is freely transferrable by the Sole Shareholder to the Company and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value.

5. All formalities in respect of the contribution of this Claim to the Company have been or will be accomplished."

A copy of the above documents after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on the behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the increase in share capital as follows:

Calyon S.A. . . . . .	<u>244,413 shares</u>
Total . . . . .	244,413 shares

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital of the Company is fixed at EUR 6,110,325.- (six million, one hundred ten thousand, three hundred twenty-five Euro), represented by 244,413 (two hundred forty-four thousand, four hundred thirteen) shares (hereafter referred to as the "Shares") having a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euro) each. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de DGAD International S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.636, avec un capital social de EUR 1.479.425,- (la Société). La Société a été constituée le 12 octobre 2006 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2265 du 5 décembre 2006.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la première fois suivant un acte daté du 19 décembre 2006 par devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 387 du 16 mars 2007, pour la deuxième fois suivant un acte daté du 30 juillet 2007 par devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2096 du 26 septembre 2007, pour la troisième fois suivant un acte daté du 31 août 2007 par devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N°- 2360 du 19 octobre 2007, pour la quatrième fois suivant un acte daté du 19 décembre 2007 par devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 288 du 4 février 2008 et pour la dernière fois suivant un acte daté du 19 mars 2008 par devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N°- 1122 du 7 mai 2008.

#### **A COMPARU:**

Calyon S.A., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois françaises, ayant un capital social de EUR 6.055.504.839,- et son siège social au 9, quai du Président Paul Doumer, 92920, Paris, La Défense Cedex, France, immatriculée sous le numéro SIREN 304 187 701 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, France (l'Associé Unique),

représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2009.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.630.900,- (quatre millions, six cent trente mille, neuf cents Euros) afin de porter le capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.479.425 (un million, quatre cent soixante dix-neuf mille, quatre cent vingt-cinq Euros) à un montant de EUR 6.110.325,- (six millions, cent dix mille, trois cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 185.236 (cent quatre-vingt cinq mille, deux cent trente six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;

2. Souscription à, et libération de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 1 ci-dessus, moyennant un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes, le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.630.900,- (quatre millions, six cent trente mille, neuf cent Euros) afin de porter le capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.479.425 (un million, quatre cent soixante dix-neuf mille, quatre cent vingt-cinq Euros) représenté par 59.177 (cinquante neuf mille, cent soixante dix-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq

Euros) chacune, à un montant de EUR 6.110.325,- (six millions, cent dix mille, trois cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 185.236 (cent quatre-vingt cinq mille, deux cent trente six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, moyennant un apport en nature.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 185.236 (cent quatre-vingt cinq mille, deux cent trente-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) et de libérer lesdites parts sociales par un apport en nature d'une créance que l'Associé Unique a à l'encontre de la Société incorporée par 213.892.678 (deux cent treize millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante dix-huit) titres de créance émis par la Société pour un montant en nominal de EUR 213.892.678 (deux cent treize millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante dix-huit Euros) augmenté des intérêts courus au 29 juin 2009 sur l'ensemble des titres de créance souscrits par l'Associé Unique pour un montant de EUR 3.759.622 (trois millions sept cent cinquante neuf mille six cent vingt-deux Euros (la Créance).

L'apport de la Créance, d'un montant total de EUR 217.652.300 (deux cent dix-sept millions, six cent cinquante deux mille, trois cents Euros) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de EUR 4.630.900 (quatre millions, six cent trente mille, neuf cents Euros) sera affecté sur le compte capital social nominal de la Société; et
- un montant de EUR 213.021.400 (deux cent treize millions, vingt et un mille, quatre cents Euros) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

#### *Déclaration*

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance à la Société est démontrée par, inter alia, le bilan de la Société au 29 juin 2009 signé et approuvé par un gérant de la Société et par un certificat daté du 29 juin 2009 émis par l'Associé Unique qui prévoit que:

"1. Le bilan de la Société au 29 juin 2009 ci-attaché montre que la Société a émis 272.112.701 (deux cent soixante-douze millions, cent douze mille, sept cent un) titres de créance ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) et souscrits par l'Associé Unique (les Titres de Créance).

2. un nombre de 213.892.678 (deux cent treize millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante dix-huit) Titres de Créance, pour un montant en nominal de EUR 213.892.678 (deux cent treize millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante dix-huit Euros) augmenté des intérêts courus au 29 juin 2009 sur l'ensemble des Titres de Créance souscrits par l'Associé Unique pour un montant de EUR 3.759.622 (trois millions sept cent cinquante neuf mille six cent vingt-deux Euros), est apporté à la Société.

3. Fondé sur les principes comptables généralement acceptés, le montant des Titres de Créance et des intérêts courus apportés à la Société est de EUR 217.652.300 (deux cent dix-sept millions, six cent cinquante-deux mille, trois cents Euros).

4. La Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction de cessibilité ni grevée d'un gage ou nantissement limitant son transfert ou réduisant sa valeur.

5. Toutes les formalités eu égard à l'apport de cette Créance à la Société ont été ou seront accomplies."

Une copie des documents précités, après avoir été paraphée, ne varietur, par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'inscrire que l'actionariat de la Société est, suivant l'augmentation de capital, le suivant:

Calyon S.A. ....	244.413 parts sociales
Total .....	244.413 parts sociales

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 6.110.325,- (six millions, cent dix mille, trois cent vingt-cinq Euros) représenté par 244.413 (deux cent quarante-quatre mille, quatre cent treize) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune. Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés les "Associés"."

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante mentionnée ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8151. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009097985/234.

(090117409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

### **F.A.M. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.491.

L'an deux mille neuf, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché du Luxembourg.

À Luxembourg-Ville, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "F.A.M. FUND" (la "Société"), une société d'investissement à capital variable (SICAV), établie et ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 72.491, constituée suivant acte notarié dressé en date du 19 novembre 1999, acte publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 998 du 24 décembre 1999, page 47859. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1573 du 18 août 2006.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 14.00 heures et est présidée par Monsieur Alfred SAWIRES, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie Letellier, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Catia Paciotti-Luchetti, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décision de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de la Société;
4. Nomination de Deloitte (auditeur de la Société) en tant que réviseur à la liquidation;
5. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres de convocation adressées aux actionnaires de la Société datées du 3 juillet 2009 et des avis de convocations publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

- le 20 juin 2009 numéro 1289;
- le 4 juillet 2009 numéro 1203;

b) dans le "Luxemburger Wort":

- le 20 juin 2009;
- le 4 juillet 2009; et

c) dans le "Journal":

- le 20 juin 2009;



- le 4 juillet 2009.

IV.- Chacune des résolutions à prendre sur les différents points figurant à l'ordre du jour doit être prise par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés à l'Assemblée.

V.- Il résulte de la liste de présence que sur cent onze mille trois cent cinquante-trois (111.353) actions en circulation, deux cent soixante-dix (270) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

VI.- Une première assemblée ayant le même ordre du jour, tenue devant le notaire instrumentant en date du 10 juin 2009, et enregistrée à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juin 2009. Relation: EAC/2009/6865, n'a pu délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, pour défaut de quorum de présence.

En conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Après approbation de l'ordre du jour et après délibération, les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a DECIDE de mettre la Société en liquidation avec effet à la date de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a DECIDE de nommer aux fonctions de liquidateur de la Société "F.A.M. FUND", la société suivante:

la société anonyme "COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE REVISION COMPTABLE", en abrégé "CLERC", ayant son siège social 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 92.376), représentée par son conseil d'administration.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la "Loi"). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables à la Société.

Le liquidateur est autorisé à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est encore autorisé de procéder à des remboursements en nature des actions de la Société.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'Assemblée accepte que le contrôle des comptes de liquidation sera effectué par le réviseur d'entreprises de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée a DECIDE de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée a DECIDE de nommer la société "Deloitte S.A.", (auditeur de la Société), une société anonyme établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 67.895) en tant que réviseur à la liquidation.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président ensuite clôture l'Assemblée à 14.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SAWIRES, V. LETELLIER, C. PACIOTTI-LUCHETTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8772. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009097990/95.

(090117720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

### **Jeanval S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 147.333.

## STATUTS

L'an deux mille neuf,

le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Thierry LEGER, avocat, de résidence professionnelle au 101 boulevard Malesherbes, F-75008 Paris (France),  
ici représenté par:

Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070  
Bertrange,

en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 12 juillet 2009.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera  
annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte  
d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une  
société anonyme, sous la dénomination de "JEANVAL S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés lu-  
xembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière  
des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou  
pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient  
une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de  
toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du  
conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique  
ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce  
siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger  
jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la  
nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille  
cent (3'100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme  
en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,  
telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur  
au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.



Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 09.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Toutefois la (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le troisième jeudi du mois de juin 2010.

### *Souscription et Libération*

Toutes les trois mille cent (3'100) actions ont été souscrites par la partie comparante, Monsieur Thierry LEGER, pré-qualifié.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ neuf cents euros.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes et la société suivantes ont été nommées administrateurs:
  - a) Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;
  - b) Monsieur Thierry LEGER, avocat, né à Meudon (France), le 22 septembre 1958, de résidence professionnelle au 101 boulevard Malesherbes, F-75008 Paris (France),
  - c) La société "Procedia S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164), désignant comme représentant permanent Madame Catherine DE WAELE, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;
3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société "MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 134 419).
4. Faisant usage de la faculté offerte par l'article douze (12) des statuts, il est décidé de nommer en qualité d'administrateurs-délégués de la société, Messieurs Gabriel JEAN et Thierry LEGER, prénommés, lesquels pourront engager la

société sous leur signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

5. Le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.

6. L'adresse de la Société est établie au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: N.LAZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8505. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009097970/227.

(090117501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

### **Lesswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 145.782.

L'an deux mille neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **ONT COMPARU:**

1) Madame Olga VOLOSHYNOVA, épouse BROUSSE, administratrice de société, née à Odessa, (Ukraine), le 21 mai 1977, demeurant à F-88190 Golbey, 42, rue Boulay, (France).

2) Monsieur Jean-François BROUSSE, administrateur de société, né à Dole (France), le 20 janvier 1959, demeurant à F-88190 Golbey, 42, rue Boulay, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "LESSWOOD S.à r.l." (ci-après la "Société"), avec siège social à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145.782, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 939 du 5 mai 2009,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 15 juillet 2009, le siège social de Remich à L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VOLOSHYNOVA - BROUSSE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2009. Relation GRE/2009/2590. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 28 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009097986/38.

(090117487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**MDC-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.336.

In the year two thousand and nine, on the seventh of July.

Before Us, Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mubadala Development Company PJSC, a company organised under the laws of the Emirate of Abu Dhabi, United Arab Emirates, having its office at Al Mamoura Building, Muroor Road, Abu Dhabi, United Arab Emirates, registered with the Ministry of Economy & Commerce under number 114, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Agnès OBERSKI, employee of Intertrust Luxembourg, société anonyme, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 5.524, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Attorney).

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the Attorney, acting in the name, and on behalf, of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The private limited liability company MDC-V Holdings S.à r.l., established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 142.336, (the Company), has been incorporated on October 3, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2646 of the 29<sup>th</sup> of October 2008. The articles of association of the Company have been amended on the 19<sup>th</sup> of December 2008 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 281 of the 9<sup>th</sup> of February 2009.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder duly declares having perfect knowledge of the proposed resolutions to be passed today.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 137,000.- (one hundred and thirty-seven thousand Euros) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 757,500.- (seven hundred fifty-seven thousand and five hundred Euros), represented by 6,060 (six thousand and sixty) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euros) each to an amount of EUR 894,500.- (eight hundred ninety-four thousand and five hundred Euros) represented by 7,156 (seven thousand one hundred and fifty-six) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euros) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 1,096 (one thousand and ninety-six) newly issued shares of the Company as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, being represented by the Attorney, declares (i) to subscribe for the 1,096 (one thousand and ninety-six) issued shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty five Euros) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 137,000.- (one hundred and thirty-seven thousand Euros).

The aggregate amount of EUR 137,000.- (one hundred and thirty-seven thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by BGL, société anonyme, on or about June 30, 2009, confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

76606

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 first paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

"The corporate capital is set at EUR 894,500.- (eight hundred ninety-four thousand and five hundred Euros) represented by 7,156 (seven thousand one hundred and fifty-six) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty five euro)."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of the shareholders of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and the Attorney to proceed in the name, and on behalf, of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of the shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Mubadala Development Company PJSC, une société de droit de l'Emirat d'Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au Al Mamoura Building, Muroor Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, immatriculée auprès du Ministère de l'Industrie et du Commerce sous le numéro 114, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

représentée par Mme Agnès OBERSKI, employé de Intertrust Luxembourg, société anonyme, sise 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 5.524, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Mandataire).

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire, agissant au nom, et pour le compte, de la partie comparante, et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La société à responsabilité limitée MDC-V Holdings S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.336, (la Société), a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2646 du 29 octobre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés le 19 décembre 2008 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 281 du 9 février 2009.

La partie comparante, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique déclare avoir dûment pris connaissance de l'ordre du jour des résolutions devant être adoptées aujourd'hui.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 137.000,- (cent trente-sept mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 757.500,- (sept cent cinquante-sept mille cinq cents euros), représenté par 6.060 (six mille soixante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 894.500,- (huit cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros) représenté par 7.156 (sept mille cent cinquante-six) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.



### Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération des 1.096 (mille quatre-vingt-seize) parts sociales nouvellement émises par la Société de la manière suivante:

#### Souscription et Libération

L'Associé Unique, ci-après représenté par le Mandataire, déclare (i) souscrire à 1.096 (mille quatre-vingt-seize) parts sociales nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et (ii) les libérer entièrement par voie d'apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant total de EUR 137.000,- (cent trente-sept mille euros).

Le montant total de EUR 137.000,- (cent trente-sept mille euros) est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par BGL, société anonyme, aux alentours du 30 juin 2009, certificat qui confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 894.500,- (huit cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros), représenté par 7.156 (sept mille cent cinquante-six) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune."

#### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et au Mandataire de procéder au nom, et pour le compte, de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: OBERSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2009. Relation GRE/2009/2532. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 27 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009097987/141.

(090117497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

### **Mondial Distribution S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3839 Schifflange, 8, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 78.036.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Antonio Bossio, indépendant, né à Differdange, le 30 juin 1971, demeurant à L-4951 Bascharage, 55, Cité Charles de Gaulle;

2. Monsieur Roméo Brancatisano, indépendant, né à Metz (France), le 8 janvier 1974, demeurant à L-3899 Foetz, 2A, rue Théodore de Wacquand.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée MONDIAL DISTRIBUTION S.à r.l., avec siège social à L-3898 Foetz, 166A, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 78.036,

constituée sous la dénomination de MD SECURITY, S.à r.l. aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 12 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 193 du 14 mars 2001, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire prénommé, en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 68 du 10 janvier 2008,

dont le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Antonio Bossio, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2.- Monsieur Roméo Brancatisano, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1. Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-3898 Foetz, 166A, rue du Brill à L-3839 Schifflange, 8, rue de la Gare, de sorte que le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi à Schifflange.

2. L'objet social de la société est modifié de sorte que l'article trois (3) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** "La Société a pour objet le commerce

- de chaussures et de vêtements professionnels ainsi que des accessoires y relatifs;
- d'articles textiles et d'accessoires;
- d'articles de fausse bijouterie;
- de prêt-à-porter pour hommes, femmes et enfants.

La société a encore pour objet l'édition, la réalisation, l'hébergement de sites Internet, la création de réseaux Internet, le développement de programmes, ainsi que la vente de matériel liés à la branche.

La société a aussi pour objet l'exploitation d'une agence de publicité.

La société a en outre pour objet le commerce en tous genres.

Elle peut procéder à toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, civiles, commerciales et financières généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social, ou étant susceptibles à en favoriser la réalisation."

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bossio, Brancatisano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2009. Relation: EAC/2009/7424. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009097984/52.

(090117422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

**Pearl Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEARL INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009096164/12.

(090115754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.